

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 8 février à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 2 février 2023 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50

ÉTAIENT PRESENTS : 36

AYANT PRIS PART A LA DECISION : 39

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BREPIN, Johanna RENET, Annick SOLIER, Christine SALMON, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LO, Martine JOUIN, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, Pascal HUARD représenté par Edith LANGLOIS sa suppléante, David PICCAND, Yves PIET, Jean BRIARD, Yvonne LE GAC, Jérémie DESGUEE, Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Bruno DELAMARRE, Jean-Luc ROUSSEL conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Christian VENGEONS a donné pouvoir à Josiane LECUYER, Elodie HAMON a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Bruno DELAMARRE.

Étaient absents excusés : Nicolas BARAY, Nathalie TASSERIT, Véronique BOUÉ,

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Hélène PAYET, Didier VERGY, Joël LEVERT, Bertrand GOSSET, Alain QUEHE, François REPEL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20230208-18 : DEV_ECO_TOU_PARTENARIAT 2023-2025 AVEC L'UCIA DU PRE-BOCAGE

Contexte

Dans la continuité de la précédente convention associant Pré-Bocage Intercom, l'UCIA du Pré-Bocage et la CCI Caen Normandie et dans un souci de simplification et d'efficacité, Pré-Bocage Intercom et l'UCIA du Pré-Bocage souhaitent la mise en place d'un nouveau partenariat bipartite visant à développer l'attractivité commerciale du territoire communautaire.

Dans ce contexte, un manager de commerce sera recruté à temps complet par Pré-Bocage Intercom. La fiche de poste s'appuiera sur le référentiel métier (CMCV).

Ainsi, cette nouvelle convention réaffirme le souhait de pérenniser sur la durée le poste de manager de commerce, réaffirme et amplifie la politique publique mise en œuvre et ainsi le partenariat financier avec la Banque des Territoires, au travers du Plan de relance national, dans le cadre de son soutien aux intercommunalités bénéficiaires du programme Petites Villes de Demain dans le cadre de la mise en place d'un Manager de commerce.

Objectif

Dans le cadre du partenariat sur le développement et l'animation commerciale sur le territoire communautaire, Pré-Bocage Intercom, et l'Union Commerciale, Industrielle et Artisanale (UCIA) du Pré-Bocage décident de mettre en œuvre, pour la période 2023-2024-2025, un programme d'actions et d'interventions devant concourir au développement, à la dynamisation et à la modernisation de l'appareil commercial.

Ils entendent ainsi organiser par la présente convention une meilleure coordination de leurs moyens et une plus grande complémentarité entre les différentes initiatives au service des commerces, des habitants et des consommateurs.

Proposition

Les signataires de la convention mutualiseront leurs moyens et apporteront chacun les compétences et les moyens humains, techniques et financiers nécessaires à la mise en œuvre des actions inscrites à la convention.

Dans un souci de simplification et d'efficacité, les partenaires décident, par cette convention, de préciser les missions dévolues et assurées par chacun. Les 4 grands champs d'intervention sont les suivants et détaillés au sein du projet de convention (disponible sur l'espace élus / Objectifs et Engagements des parties) :

- Accompagner la promotion et l'animation du territoire
- Accompagner les outils de veille et de suivi
- Accompagner le développement de l'UCIA du Pré-Bocage dans le cadre d'actions collectives d'animation et de promotion
- Accompagner les commerçants

L'UCIA du Pré-Bocage apportera à Pré-Bocage Intercom un soutien de 15 000 € annuel (montant qui sera calculé au prorata temporis pour l'année 2023 au regard de la date effective de la signature de la convention) pour la mise en œuvre des actions conduites à l'échelle du territoire communautaire sur les dépenses de fonctionnement engagées dans le cadre de cette mutualisation de moyens. Cette participation sera enregistrée au compte 7478 de la collectivité.

Le projet de convention PBI - UCIA pour la période 2023-2025 est disponible sur l'espace élus.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

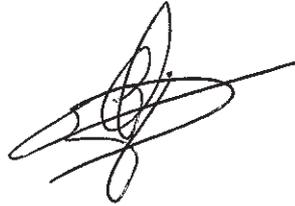
- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention globale de mutualisation entre Pré-Bocage Intercom et l'UCIA du Pré-Bocage
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document et tout acte y afférent

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Annick SOLIER



Le Président,
Gérard LEGUAY



Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20230208-20230208-18_DEL-DE
Date de télétransmission : 14/02/2023
Date de réception préfecture : 14/02/2023